

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45
Membres en exercice..... 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance..... 43
Absent.e.s..... 02

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-07-16-P:

Création d'un poste d'intervenant.e social.e
spécialisé.e (Annule et remplace la délibération
n°2021-03-02-P)

SÉANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le **premier juillet**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-cinq juin** se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX M. NOMBO POATY, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. BRUNET	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. CLERGET	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
M. LEBLANC	a donné mandat à	Mme AVOGNON ZONON
Mme VIENNEY	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E

Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier des assistants territoriaux socio- éducatifs ;

VU le décret n°2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants socio- éducatifs ;

VU la délibération du conseil municipal n°2021-03-02-P en date du 18 mars 2021 relative à la création d'un poste d'intervenant.e social.e spécialisé.e

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 3-3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permettent le recrutement d'agent.e contractuel.le sur les emplois de catégorie A dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

CONSIDÉRANT les actions de la collectivité dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliale couplées aux interventions du commissariat de police de Fontenay-sous-Bois dans le cadre de ses missions de sécurité publique et d'accompagnement des personnes en situation de détresse sociale et la nécessité d'une prise en charge et d'une orientation rapide des victimes ;

CONSIDÉRANT les modalités de la convention de partenariat relative au recrutement, aux missions et au financement d'un.e intervenant.e social.e spécialisé.e

CONSIDÉRANT la convention modifiée selon les critères demandés par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR).

À L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : Création d'un poste d'intervenant.e social.e spécialisé.e

Il/elle sera chargé.e d'assurer l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales tout au long de leur parcours des sorties des violences et des personnes en situation de détresse sociale par :

- Des permanences d'intervention sociale en commissariat en direction des victimes de violences conjugales et intrafamiliales et de personnes en situation de détresse sociales effectuant des démarches au sein du commissariat
- Des permanences en mairie d'accompagnement spécialisé des victimes en amont du dépôt de plainte et dans la suite de leur parcours de sortie de violences (post-séparation)

Délibération n°2021-07-16-P

Création d'un poste d'intervenant.e social.e spécialisé.e
(Annule et remplace la délibération n°2021-03-02-P)

Ce poste d'assistant.e socio-éducatif de catégorie A est susceptible d'être occupé par un agent contractuel dans les conditions suivantes :

L'intéressé.e devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures d'au moins de niveau II ou d'un titre reconnu équivalent

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

La rémunération sera fixée entre les indices bruts 444 et 714 selon les diplômes détenus et l'expérience professionnelle.

Les indices bruts de début (IB 444) et de fin (IB 714) seront automatiquement revalorisés avec l'évolution de la grille de rémunération du grade des assistants socio-éducatifs.

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au compte 64 de l'exercice budgétaire en cours.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer cette convention et tous les avenants afférents et de prendre toutes dispositions pour sa bonne exécution.

Article 4 : d'annuler et remplacer la délibération en conseil municipal n°2021-03-02-P en date du 18 mars 2021 par cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Transmission électronique
en
Préfecture du Val-de-Marne
le - 2. JUIL. 2021
Publication
le - 2. JUIL. 2021
Notification
le - 2. JUIL. 2021
Certifié exécutoire
Le Maire,

